



Extrait du SNES HORS DE FRANCE

<http://hdf.snes.edu/spip.php?article452>

Indemnités. IMP : le retard annoncé ! Co-Psy et doc : un an déjà !

- AEFE - Rémunérations -



Date de mise en ligne : jeudi 31 mars 2016

SNES HORS DE FRANCE

L'arrêté du 1er mars 2016 étendant aux personnels de l'AEFE les dispositions du décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière (IMP) est paru le 1er mars 2016 (avec effet rétroactif au 1er septembre 2015). Les personnels concernés pourront donc la percevoir à compter du 1er septembre 2015..

Oui, mais quand ? A cette question, l'AEFE nous répond qu'il faut paramétrer le logiciel de paye. Dans l'attente de la parution, ne pouvait-on le faire ? La réponse est négative : ce serait techniquement impossible. Il faudra donc s'armer de patience pour toucher ce qui est dû !

De la patience, les CO-Psy et les documentalistes en ont ! Cela fait UN AN (26 février 2015) que l'arrêté d'extension des indemnités de sujétion particulières des conseillers d'orientation-psychologues et des professeurs-documentalistes à l'AEFE est paru ([voir notre article](#))... mais ils n'ont toujours rien perçu !

Le SNES-FSU a accompagné les professeurs-documentalistes qui ont fait un recours auprès de l'AEFE. **Aujourd'hui, le SNES lance une opération identique à destination de tous les collègues ayant une mission particulière.** Contactez votre section si vous êtes concerné (e).